

LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025

Délibérations	Résultat du vote
ENVIRONNEMENT	
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Attribution d'aides à la mise en conformité d'installations d'assainissement autonome	Approuvé à l'unanimité

L'ensemble des délibérations a été mis en ligne le 16 octobre 2025.



Réunion du jeudi 11 septembre 2025 à 18 h 30

Convocation envoyée le 04 septembre 2025

PRÉSENTS : MM. Alexandre HUVET, Thierry RICARDEAU, Rémi PASCRAU, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Yoann GRALL, Philippe GUERIN et Michel WOLOCH

Mme Roselyne DURAND-FLAIRE

EXCUSÉS : MM. François PETIT, Richard SIGWALT, Thomas GISBERT, Didier BUTON et Claude DELAFOSSE

N° délibération	Nombre de délégués en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
2025_BC_0133	14	9	0	9

Objet : Environnement

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Attribution d'aides à la mise en conformité d'installations d'assainissement autonome

Soucieuse de la qualité de son environnement, Challans Gois Communauté a décidé de mettre en œuvre un dispositif visant accélérer la réhabilitation des installations en assainissement non collectif susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'environnement et/ou la salubrité publique. Pour ce faire, le plan d'action se décline selon 2 volets :

- un volet coercitif (délibération du 26/01/2023) prévoyant la majoration de la pénalité prévue au Code de la Santé Publique (article L. 1331-8) en cas de persistance d'une non-conformité au-delà des délais règlementaires,
- un volet incitatif (délibération du 28/09/2023) visant à la mise en œuvre d'un programme d'aides financières afin d'encourager les usagers à mettre en conformité leur installation.

Ainsi, après analyse, les dossiers présentés ci-après étant conformes au règlement d'attribution des aides, il est proposé au Bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

Montant prévisionnel des subventions					
NOM Demandeur	Adresse des travaux	Montant des travaux TTC	Taux d'aide	Filière	Montant prévisionnel de subvention TTC
DUFIEF Jean et Claudette	[REDACTED]	11 242.00 €	60 %	Filtre Compact	6 000 €
GRATON Jean Pascal et Sophie	[REDACTED]	13 103.75 €	60 %	Filtre Planté	6 000 €

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le règlement d'attribution des aides à la mise en conformité d'installation d'assainissement non collectif, adopté par délibération du Conseil communautaire du 11 juillet 2024,

- 1° DECIDE de l'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de communes telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;
- 2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires relatifs à l'attribution des subventions pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif.

Pour Extrait Conforme,



Le Président,


Alexandre HUVET